

# IDRA – Initiative pour le Développement des Résidences autonomie

**Dossier de candidature 2023  
pour la création de places de  
Résidences Autonomie  
sur le département du Finistère**

# IDRA – Dossier de candidature 2023

---

## INTRODUCTION

Le Département, en tant que chef de file de l'action sociale, répond aux besoins des populations vulnérables, et en particulier des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Dans le champ du grand âge, la mission du Conseil départemental consiste à préserver autant que possible l'autonomie des Finistériens les plus âgés, tout en venant en aide à ceux qui l'ont perdue. Cette politique est d'autant plus essentielle que le nombre de Finistériens âgés de plus de 75 ans va doubler d'ici à 2050, pour passer de 100 000 à 200 000 personnes. La politique du Conseil départemental vise ainsi à apporter une réponse adaptée au degré d'autonomie des personnes âgées finistériennes :

- D'abord en rendant possible le maintien à domicile, souhaité par l'immense majorité des habitants ;
- Quand le maintien à domicile n'est plus possible, il s'agit de permettre aux Finistériens qui le souhaitent de trouver un nouveau domicile, plus adapté, sous la forme de résidences intermédiaires situés au cœur de nos villes et de nos bourgs ;
- Enfin, quand la dépendance ne permet plus de vivre en autonomie, il s'agit de développer notre offre d'hébergement en EHPAD, en plaçant le bien-être des personnes âgées au cœur du dispositif.

Un grand nombre de finistériens, attachés à leur territoire et habitudes de vie, souhaitent rester vivre au sein de leur commune. Dès lors, lorsque la vie dans leur domicile n'est plus soutenable, il s'agit pour eux de trouver un nouveau logement, plus adapté, sous la forme de résidences intermédiaires (habitat inclusif, résidence autonomie, habitat adapté, résidences services) situés au cœur de villes et de bourgs.

Avec 447 places réparties dans le Département, le Finistère est aujourd'hui sous doté en offre de résidence autonomie. En effet, le taux d'équipement est de 4,52 places pour 1000 habitants de 75 ans et plus ; 170 logements en résidences autonomie sont par ailleurs accessibles à moins de 30 minutes pour 100 000 personnes âgées de 60 ans et plus.

Compte tenu des enjeux démographiques et de la nécessaire adéquation de l'offre aux besoins et attentes des Finistériens, le Conseil départemental, au regard de sa compétence exclusive d'autorisation, a décidé de porter la candidature du Département auprès de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et la Caisse nationale d'assurance vieillesse dans le cadre du dispositif Initiative pour le Développement des Résidences Autonomie afin de bénéficier des financements de l'Union Européenne pour la création ou l'extension de nouvelles places en résidence autonomie. A ce titre, la création de 150 nouvelles places de résidence autonomie est programmée dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> année du dispositif IDRA.

**Le présent appel à candidatures a pour objet d'identifier les projets de création de nouvelles places en résidence autonomie qui pourront bénéficier de financements de la CNSA.**

## **I - Contexte**

### **Critères d'éligibilité à IDRA**

L'Initiative pour le Développement des Résidences Autonomie (IDRA) a vocation à soutenir les opérations de création de nouvelles places en résidence autonomie (construction neuve, transformation, extension d'une résidence autonomie existante) qui répondent à ces exigences :

- **Une localisation pertinente et favorable à l'inclusion des personnes et à l'amélioration de l'équité dans l'accès à l'offre**, au travers des deux critères cumulatifs suivants : une implantation dans un secteur comprenant des commerces de proximité dans un rayon maximal de 300 mètres, un arrêt de transport en commun à moins de 150 mètres, des espaces verts et une voirie environnante globalement accessible ;
- **La nécessité d'envisager des partenariats en amont** pour inscrire la résidence autonomie dans un continuum d'offres :
  - o Des solutions d'externalisation et de mutualisation doivent être recherchées avec d'autres établissements et services médico-sociaux du secteur, dans un souci d'optimisation des coûts pour le résident et de continuité des prestations (cuisine, blanchisserie, accès aux soins, activités de loisirs...) ;
  - o Un projet immobilier pensé immédiatement pour prévoir la mixité des usages et des partenariats : cabinets médicaux, structures médico-sociales, logements ordinaires, logements intergénérationnels, services publics, tiers-lieux, ...
  - o Un partenariat CARSAT / résidence autonomie pour y déployer une offre collective de prévention de la perte d'autonomie ouverte sur l'extérieur permettant à l'établissement de rayonner sur son territoire.
- **L'ouverture possible de la résidence à une diversité de public** conformément à la réglementation (personnes âgées, personnes handicapées, étudiants ou des jeunes travailleurs).

La résidence autonomie s'engagera conventionnellement à respecter les prestations minimales, individuelles ou collectives définies par le décret n°2016-696 du 27 mai 2016.

Elle s'engagera également conventionnellement à accueillir dans ses locaux, des actions collectives de prévention, pouvant être ouvertes sur l'extérieur, organisées notamment par les caisses de retraite, dans le cadre de l'inter régimes et de manière plus générale impulsées et financées par la Conférence des financeurs et de la prévention de la perte d'autonomie.

Enfin, elle s'engagera à mettre à jour la fiche synthétique de présentation de l'établissement dans la base de données SEFORA (Système d'Exploitation du Fichier Optimisé des Résidences Autonomie) en fonction des évolutions (il est demandé aux gestionnaires des résidences autonomie, en partenariat avec le propriétaire, de compléter ou mettre à jour la fiche synthétique de leur établissement, en se connectant à partir d'un lien individuel qui leur sera communiqué sur demande).

## **II – Objectif**

L'objectif du présent appel à candidatures est de financer au titre de l'investissement la création de nouvelles places de résidence autonomie.

A cet effet, il permettra :

- 1/ d'identifier les porteurs candidats
- 2/ de sélectionner les projets au regard des critères définis
- 3/ d'autoriser la création des nouvelles places issus des projets retenus.
- 4/ de financer les projets retenus.

### **III – Cadrage opérationnel**

Tous les porteurs sont éligibles.

Les places pourront être créées sur l'ensemble du Finistère, une attention particulière sera néanmoins portée sur les secteurs sous dotés en croisant les données suivantes :

- Part des seniors : proportionnellement plus présents sur le littoral et le centre bretagne
- L'accessibilité géographique des résidences autonomie en tenant compte de l'indicateur d'accessibilité potentiel localisée

De manière plus générale, il est attendu du candidat de présenter un projet répondant aux besoins observés sur son territoire tenant compte également des projections démographiques et des fragilités. (Observatoire des fragilités : <http://www.observatoiredesfragilites.fr/> et étude de l'Adeupa)

Les créations pourront prendre la forme :

- D'un nouvel établissement
- D'extension de capacité de résidences déjà existantes
- De transformation de places.

Les projets pourront être proposés par un seul ou plusieurs porteurs dans un cadre partenarial à présenter.

### **IV - Modalités d'attribution des financements**

Le montant de l'aide financière accordée dans le cadre d'IDRA s'élève à 5.000 € par logement créé (6 000 € pour la Corse et l'Outre-Mer), sous la forme d'une subvention d'investissement.

L'engagement financier fera l'objet d'une convention entre la caisse régionale et le demandeur afin de garantir les meilleures conditions de réalisation du projet, une bonne utilisation des crédits et fournir les éléments de contrôle nécessaires. L'Initiative pour le Développement des Résidences Autonomie (IDRA) étant financée par le Ségur de la Santé (fonds européen) le porteur de projet s'engagera à ne pas demander d'autres fonds européen pour ce même projet.

La demande de financement doit comprendre les documents prévus dans la liste figurant en **annexe 1**.

Le Conseil départemental pourra également apporter un financement au titre de sa politique de soutien à l'investissement.

Une demande d'aide financière pourra également être présentée auprès de la CARSAT au titre de la politique d'aide au financement en faveur des lieux de vie collectif des personnes retraitées de l'assurance retraite. <https://www.carsat-bretagne.fr/home/partenaire/action-sociale/lieux-de-vie-collectifs.html>

La demande doit être transmise au Conseil Départemental (cf. coordonnées des caisses régionales et des conseils départementaux en annexe 4).

**Les dossiers de candidature devront être déposés complets, uniquement par mail à l'adresse suivante [dpaph@finistere.fr](mailto:dpaph@finistere.fr) , au plus tard le 30 avril 2023.**

# IDRA – Dossier de candidature 2023

## Annexe 1 LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

Le dossier à fournir est composé des éléments suivants, qui sont à adapter en fonction du projet présenté :

### ► Documents administratifs

#### Pour tous les projets :

- Courrier de demande d'aide financière daté et signé par le porteur du projet,
- Fiche d'identification du demandeur et de la structure (**conforme au modèle - annexe 2**),
- Statuts du demandeur
- Extrait de délibération approuvant l'opération et son plan de financement prévisionnel,
- Certificat d'éligibilité ou non au fonds de compensation de la TVA (pour les collectivités territoriales),
- Attestation URSSAF précisant que le demandeur est à jour du versement de ses cotisations sociales (de moins de 3 mois),
- R.I.B.
- Eventuelle autorisation de création de places déjà délivrée par le Conseil Départemental

#### Pour les extensions de résidence autonomie :

- Convention de gestion passée entre le propriétaire et le gestionnaire,
- Autorisations des autorités compétentes (si requises),
- Courrier de demande d'aide financière, cosigné par le propriétaire et le gestionnaire de la résidence autonomie.

### ► Documents techniques

#### Pour tous les projets :

- Note d'opportunité / trame d'instruction dûment complétée (**conforme au modèle - annexe 3 ou 3 bis**),
- Calendrier prévisionnel détaillé (permettant d'identifier les délais pour accomplir les différentes étapes de réalisation du projet depuis l'obtention de l'autorisation jusqu'à l'ouverture de la structure),
- Si en possession du demandeur : montage juridique de l'opération et présentation du projet architectural et environnemental décrivant avec précision l'implantation sur le site, la situation juridique du terrain d'assiette de l'opération, la nature des locaux et les aménagements extérieurs en fonction de leur finalité et du public accueilli ou accompagné (les plans prévisionnels et les superficies exprimées en surface plancher conformément à la réglementation en vigueur et la SHOB si vous êtes en mesure de la fournir)
- Si le projet est suffisamment avancé, note détaillée de l'architecte sur le projet, décrivant la qualité du projet architectural, la surface et la nature des locaux individuels et collectifs en fonction de la finalité et du public accueilli, l'adaptation des locaux au public ainsi que l'impact environnemental.

#### Pour les extensions de résidence autonomie :

- Plans de situation, de masse, plans de coupe et de façade, plans des locaux au 1/100<sup>ème</sup> de l'existant,
- Etat détaillé des surfaces de l'existant, avec précision des surfaces dédiées à la résidence autonomie et des espaces partagés si le projet est une extension d'un EHPAD

#### ► Documents financiers

- KBis (pour les sociétés commerciales),
- Bilan et compte de résultats pour l'année N-1 (pour les promoteurs de statut privé),
- Budget prévisionnel financier détaillé du projet, et plan de financement prévisionnel avec justificatifs des financeurs sollicités,

#### ► Documents relatifs à la vie dans l'établissement

##### Pour tous les projets :

- Avant-projet d'établissement (il doit permettre un accompagnement des personnes retraitées et être fondé à la fois sur le développement de leur vie sociale, l'ouverture de la structure sur l'extérieur et la prévention de la perte d'autonomie et des effets du vieillissement)
- Organigramme prévisionnel et nombre ETP,
- Partenariats envisagés avec les acteurs locaux,

##### Pour les extensions de résidence autonomie :

- Projet d'établissement, projet de vie sociale, planning des activités,
- Règlement de fonctionnement ou règlement intérieur,
- Contrat de séjour, Livret d'accueil,
- Conventions de partenariat avec les services et établissements locaux (CLIC ou autres structures de coordination, services à domicile, établissements, associations...),
- Rapports d'évaluation interne et externe disponibles (CPOM forfait autonomie, autres).

# IDRA – Dossier de candidature 2023

## Annexe 2 FICHE D'IDENTIFICATION

### ► Demandeur :

- Raison sociale :
- Adresse :
- Tél / Courriel :
- Statut juridique :
- N° FINESS (pour l'extension des résidences autonomie) et/ou SIRET :
- Nom et qualité de la personne légalement habilitée à signer la convention d'attribution d'aide financière et ses coordonnées :
- Nom et qualité de la personne en charge du dossier et ses coordonnées :

### ► Résidence autonomie concernée :

- Dénomination :
- Adresse ou lieu d'implantation envisagé :
- N° FINESS et/ou SIRET :

### ► Propriétaire des locaux :

- Demandeur
- Autre, à préciser :
  - Raison sociale :
  - Adresse :
  - Statut juridique :

### ► Gestionnaire de l'établissement :

- Demandeur
- Autre, à préciser :
  - Raison sociale :
  - Adresse :
  - Statut juridique :
  - N° FINESS et/ou SIRET :
- Liste des ESMS déjà gérés par le gestionnaire :

# IDRA – Dossier de candidature 2023

## Annexe 3 MODÈLE DE NOTE D'OPPORTUNITÉ

### ► Description du projet futur suivant l'état d'avancement

- Construction neuve / bâti existant / extension / transformation
- Superficies et capacités envisagées (logements + espaces communs)
- Descriptif de la population hébergée (projet à visée intergénérationnelle ou non)
- Montant plafonné des loyers
- Habilitation à l'Aide Sociale (OUI / NON)
- Conventionnement à l'APL (OUI / NON)
- Difficultés rencontrées, contraintes...

### ► Description du contexte local

- Objectifs, motivations du projet
- Territoire d'implantation : description de l'environnement / Implantation / Proximité des transports, services, loisirs et commerces
- Etablissements pour personnes âgées dans le canton ou la commune (nombre d'établissement par type, nombre de places par établissement)
- Partenariats existants avec les structures agissant en faveur des personnes âgées
- Etude de besoin sur le territoire réalisée (OUI / NON) – si oui, transmettre les documents utiles (analyse démontrant la pertinence de créer des places de résidences autonomie, en adéquation avec les besoins identifiés en lien avec la commune et les acteurs du territoire).

**Le contenu de la note d'opportunité peut être adapté en fonction du projet.  
Il est conseillé d'apporter les réponses chiffrées sous forme de tableaux.**



# IDRA – Dossier de candidature 2023

## Annexe 3 bis TRAME D'INSTRUCTION

### RESIDENCE AUTONOMIE NOM DE LA STRUCTURE

**Objet de la demande :**

## 1. Structure concernée

Dénomination et adresse

## 2. Identification

Propriétaire	
Gestionnaire	
Propriétaire du terrain	
Capacité autorisée	
Signature du CPOM	Date de signature
Forfait autonomie	OUI – NON et montant
Forfait Soins	OUI – NON et montant
Habilitation à l'aide sociale départementale	OUI - NON
Convention APL	OUI - NON
Accueil de bénéficiaires de l'ALS	OUI - NON
Montant plafonné des loyers	

## 3. Caractéristiques générales

Type de projet	Construction neuve / Bâti existant / extension / transformation
Superficies envisagées (logements + espaces communs)	
Capacités envisagées (logements + espaces communs)	
Objectif, motivations du projet :	
Difficultés rencontrées, contraintes :	

## 4. environnement

<b>Implantation géographique</b>	
Localisation de la résidence	Urbain, rural, péri-urbain
Proximité des commerces, des services et des transports	
Mise à disposition d'un moyen de transport	
<b>Environnement gérontologique et sanitaire à proximité</b>	
Centre hospitalier	Oui - Non
EHPAD	Oui - Non
Service de Soins Infirmiers A Domicile	Oui - Non
Service d'aide à domicile	Oui - Non
Professionnel de santé	(à préciser) Oui - Non
EHPA	Oui - Non
Intégration dans une filière gériatrique	Oui - Non
Partenariats existants avec les structures agissant en faveur des personnes âgées	Oui – Non (préciser)
Etude de besoin sur le territoire réalisée	Oui – Non (si oui, transmettre les documents utiles – analyse démontrant la pertinence de créer des places de résidences autonomie, en adéquation avec les besoins identifiés en lien avec la commune et les acteurs du territoire)

**Le contenu de cette trame peut être adapté en fonction du projet.  
Il est conseillé d'apporter les réponses chiffrées sous forme de tableaux.**

## IDRA – Dossier de candidature 2023

### Annexe 4 COORDONNÉES DES CAISSES REGIONALES

Les dossiers de candidature devront être déposés complets, uniquement par mail à l'adresse suivante [dpaph@finistere.fr](mailto:dpaph@finistere.fr), au plus tard le 30 avril 2023. Les renseignements peuvent être pris auprès de la Caisse régionale et du Conseil départemental du Finistère aux coordonnées suivantes :

#### Annexe 4 : Coordonnées des caisses régionales et des Conseils Départementaux

Caisse	Départements	Nom des référents de la caisse régionale	Coordonnées téléphoniques / mail	Adresse postale
<b>Carsat Alsace-Moselle</b>	Moselle (57), Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68)	Sandrine BREITEL	03.88.25.25.01 <a href="mailto:polepretsetsubventions@carsat-am.fr">polepretsetsubventions@carsat-am.fr</a>	36, rue Doubs 67077 STRASBOURG Cedex
<b>Carsat Aquitaine</b>	Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64)	Nelly GIVRAN	05 56 11 64 62 <a href="mailto:nelly.givran@carsat-aquitaine.fr">nelly.givran@carsat-aquitaine.fr</a>	80 avenue de la Jallère Quartier du Lac 33053 BORDEAUX CEDEX

<b>Carsat Auvergne</b>	Allier (03), Cantal (15), Haute-Loire (43), Puy-de-Dôme (63)	Arnaud VILLAUME	04 73 42 89 67 <a href="mailto:arnaud.villaume@carsat-auvergne.fr">arnaud.villaume@carsat-auvergne.fr</a>	5 rue Entre les Deux Villes 63036 CLERMONT-FERRAND CEDEX 9
<b>Carsat Bourgogne et Franche-Comté</b>	Côte d'Or (21), Doubs (25), Jura (39), Nièvre (58), Haute-Saône (70), Saône-et-Loire (71), Yonne (89), Territoire de Belfort (90)	Maryse JAVOY Marianne DE FREITAS	03 80 33 11 64 03 80 33 11 65 <a href="mailto:prets.subventions@carsat-bfc.fr">prets.subventions@carsat-bfc.fr</a>	46 rue Elsa Triolet 21044 DIJON CEDEX
<b>Carsat Bretagne</b>	Côtes d'Armor (22), Finistère (29), Ile-et-Vilaine (35), Morbihan (56)	Régine GAUTIER	02 99 26 74 84 <a href="mailto:actionimmo@carsat-bretagne.fr">actionimmo@carsat-bretagne.fr</a>	236 rue de Châteaugiron 35030 RENNES CEDEX 9
<b>Carsat Centre-Ouest</b>	Charente (16), Charente-Maritime (17), Corrèze (19), Creuse (23), Deux-Sèvres (79), Vienne (86), Haute-Vienne (87)	Marie Christine JUDE	Tel : 05 55 45 39 61 <a href="mailto:appelaprojetlvc@carsat-centreouest.fr">appelaprojetlvc@carsat-centreouest.fr</a>	37 avenue du Président René Coty 87048 LIMOGES cedex
<b>Carsat Centre Val de Loire</b>	Cher (18), Eure-et-Loir (28), Indre (36), Indre-et-Loire (37), Loiret (45), Loir-et-Cher (41)	Arnaud POIRIER  Sandra HEMON	02 38 81 54 35 <a href="mailto:gestionactionscollectives@carsat-centre.fr">gestionactionscollectives@carsat-centre.fr</a>  02 38 81 54 98	30 boulevard Jean Jaurès 45033 ORLEANS CEDEX 1

<b>Carsat Hauts de France</b>	Aisne (02), Nord (59), Oise (60), Pas-de-Calais (62), Somme (80)	Sophie VANDECAVEYE Lucile GUILBAULT	<a href="mailto:sophie.vandecaveye@carsat-nordpicardie.fr">sophie.vandecaveye@carsat-nordpicardie.fr</a> <a href="mailto:lucile.guilbault@carsat-nordpicardie.fr">lucile.guilbault@carsat-nordpicardie.fr</a>	11 allée Vauban 59662 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
<b>Cnav Ile-de-France</b>	Paris (75), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95)	Joachim DA SILVA Chargé d'action sociale, réfèrent lieux de vie collectifs	01 55 45 21 88 <a href="mailto:dasif-lvc@cnav.fr">dasif-lvc@cnav.fr</a>	Cnav Ile-de-France Direction de l'action Sociale Ile-de-France 110 avenue de Flandre 75951 PARIS Cedex 19
<b>Carsat Languedoc-Roussillon</b>	Aude (11), Gard (30), Hérault (34), Lozère (48) Pyrénées Orientales (66)	Corinne CLAVEL Chargée de Conseils et Développement en Action Sociale Anne ROCHAT Valérie BRUGUIERE	04 67 12 94 45 - 07 64 46 41 20 <a href="mailto:montpellieractionsocialeetsante@carsat-lr.fr">montpellieractionsocialeetsante@carsat-lr.fr</a>	29 cours Gambetta CS 49001 34068 MONTPELLIER CEDEX 2
<b>Carsat Midi-Pyrénées</b>	Ariège (09), Aveyron (12), Haute-Garonne (31), Gers (32), Lot (46), Hautes-Pyrénées (65), Tarn (81), Tarn-et-Garonne (82)	Catherine LATAPIE Manon BELOT Chargée d'Action Sociale Collective Service Action Sociale Karine BOMBAIL responsable Pole Animation et développement des Territoires	05 62 14 88 25 <a href="mailto:toulousebalresidenceautonomie@carsat-mp.fr">toulousebalresidenceautonomie@carsat-mp.fr</a> <a href="mailto:Catherine.LATAPIE@carsat-mp.fr">Catherine.LATAPIE@carsat-mp.fr</a> <a href="mailto:Manon.belot@carsat-mp.fr">Manon.belot@carsat-mp.fr</a> <a href="mailto:Karine.bombail@carsat-mp.fr">Karine.bombail@carsat-mp.fr</a>	2 rue Georges Vivent 31065 TOULOUSE CEDEX 9

<b>Carsat Nord-Est</b>	Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute-Marne (52), Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Vosges (88)	Nadine FRIRY  Christophe ROYET	03.83.34.48.74 <a href="mailto:lvc@carsat-nordest.fr">lvc@carsat-nordest.fr</a>  03.83.34.49.09 <a href="mailto:lvc@carsat-nordest.fr">lvc@carsat-nordest.fr</a>	81-83-85 rue de Metz 54073 NANCY CEDEX
<b>Carsat Normandie</b>	Calvados (14), Eure (27), Manche (50), Orne (61), Seine- Maritime (76)	Sophie NOBLET	02.35.03.48.54 – 06.02.10.41.07 <a href="mailto:Sophie.noblet@carsat-normandie.fr">Sophie.noblet@carsat-normandie.fr</a>	Avenue du Grand Cours 76028 ROUEN CEDEX
<b>Carsat Pays de la Loire</b>	Loire-Atlantique (44), Maine-et- Loire (49), Mayenne (53), Sarthe (72), Vendée (85)	Solen RIPOCHE	02.51.72.60.55 <a href="mailto:nantesbalactionssozialecollective@carsat-pl.fr">nantesbalactionssozialecollective@carsat-pl.fr</a>	2 place de Bretagne 44932 NANTES CEDEX 09
<b>Carsat Rhône-Alpes</b>	Ain (01), Ardèche (07), Drôme (26), Isère (38), Loire (42), Rhône (69), Savoie (73), Haute- Savoie (74)	Mme Nathalie VOGÉ Responsable du Département Projets et Partenariats – Direction de l'Action Sociale	<a href="mailto:lieux.vie.collectifs_ra@carsat-ra.fr">lieux.vie.collectifs_ra@carsat-ra.fr</a>	69436 LYON CEDEX 3
<b>Carsat Sud-Est</b>	Alpes de Haute-Provence (04), Hautes-Alpes (05), Alpes- Maritimes (06), Bouches-du- Rhône (13), Corse-du-Sud (2a), Haute-Corse (2b), Var (83), Vaucluse (84)	Marion AMBROSETTI  Florent BRETHOU  Valérie MERLIN	04 91 85 97 53 <a href="mailto:lieuxdeviecollectifs@carsat-sudest.fr">lieuxdeviecollectifs@carsat-sudest.fr</a>  04 91 85 78 15  04 91 85 76 31	35 rue George 13386 MARSEILLE CEDEX 20

<b>CGSS Guadeloupe</b>	Guadeloupe (971)	Franciane MASSINA (Responsable département action sociale retraite)	0590 90 50 77 <a href="mailto:franciane.massina@cgss-guadeloupe.fr">franciane.massina@cgss-guadeloupe.fr</a>	BP 9 97181 LES ABYMES Cedex
		Max JOACHIM (Chargé de projets logement, habitat, LVC, relations avec les bailleurs sociaux)	05 90 90 91 04 <a href="mailto:max.joachim@cgss-guadeloupe.fr">max.joachim@cgss-guadeloupe.fr</a>	
<b>CGSS Martinique</b>	Martinique (972)	Patricia CHEVON	05 96 66 50 51 <a href="mailto:Patricia.chevon@cgss-martinique.fr">Patricia.chevon@cgss-martinique.fr</a>	Place d'Armes 97210 LE LAMENTIN CEDEX 2
<b>CGSS Réunion</b>	Réunion (974)	Hélène MERCADIER	02 62 40 35 34 <a href="mailto:Helene.mercadier@cgss.re">Helene.mercadier@cgss.re</a>	4, boulevard Doret CS 53001 97741 SAINT DENIS Cedex
<b>CGSS Guyane</b>	Guyane (973)	Christophe CANTITEAU	06 94 40 03 27 <a href="mailto:christophe.cantiteau@cgss-guyane.fr">christophe.cantiteau@cgss-guyane.fr</a>	Espace Turenne Radamonthe Route de Raban - BP 7015 97307 CAYENNE CEDEX

<b>CD29</b>	Finistère	Marie MENARD Christine DEUDE	02 98 76 24 59 ou 25 72 <a href="mailto:marie.menard@finistere.fr">marie.menard@finistere.fr</a> <a href="mailto:christine.deude@finistere.fr">christine.deude@finistere.fr</a>	32 Bd Dupleix, CS 29029 29196 QUIMPER CEDEX
-------------	-----------	---------------------------------	---	--